

Accusé de réception en préfecture
013-241300276-20121214-2012_A235-DE
Date de télétransmission : 19/12/2012
Date de réception préfecture : 19/12/2012



ACTE RENDU EXECUTOIRE
PAR APPLICATION DES
FORMALITES DE TELE-
TRANSMISSION AU
CONTROLE DE LEGALITE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 14 DECEMBRE 2012

PRESIDENCE DE MADAME MARYSE JOISSAINS MASINI

2012_A235

OBJET : Collecte et traitement des déchets - ISDnD de l'Arbois - Exploitation - Tarifs aux particuliers à compter du 1er janvier 2013

Le 14 décembre 2012, le Conseil de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire à l'espace Aixagone à Saint-Cannat, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 7 décembre 2012, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales.

Étaient Présents : JOISSAINS MASINI Maryse - AGARRAT Henri - AMAROUCHE Annie - AREZKI Alain - ARNAUD Christian - BABULEAUD Jean-Pierre - BARBAT-BLANC Odile - BARRET Guy - BAUTZMANN Marcel - BELLUCCI Angélique - BENNOUR Dahbia - BENON Charlotte - BLAIS Jean-Paul - BONFILLON Jean - BONTHOUX Odile - BORDET André - BOULAN Michel - BRAMOULLÉ Gérard - BUCCI Dominique - BUCKI Jacques - BURLE Christian - CANAL Jean-Louis - CATELIN Mireille - CHARRIN Philippe - CHAZEAU Maurice - CONTE Marie-Ange - CRISTIANI Georges - CURINIER Erick - DELAVET Christian - DELOCHE Gérard - DEMENGE Jean - DUFOUR Jean-Pierre - DUPERREY Lucien - FERAUD Jean-Claude - FERAUD Pierre - FILIPPI Claude - GACHON Loïc - GALLESSE Alexandre - GARCIA Daniel - GARÇON Jacques - GASCUEL Jean - GERACI Gérard - GERARD Jacky - GUINDE André - HAMARD OULMI Nadira - JAUME Emmanuelle - JOUVE Mireille - LECLERC Jean-François - LICCIA Marcel - MANCEL Joël - MARTIN Régis - MARTIN Richard - MAURICE Jany - MERGER Reine - MERSALI Malik - MICHEL Claude - MOHAMMEDI Amaria - MOINE Anne - MONDOLONI Jean-Claude - MORBELLI Pascale - MOUGIN Jacques - MOYA Patrick - ORCIER Annie - PAOLI Stéphane - PATOT Gérard - PELLENC Roger - PERRIN Jean-Claude - PIERRON Liliane - PIN Jacky - RENAUDIN Michel - RIVET-JOLIN Catherine - RIVORY Olivia - ROUARD Alain - ROUSSEL Jacques - SANGLINE Bruno - SANTAMARIA Danielle - SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre - SUSINI Jules - TERME Françoise - TRINQUIER Noëlle - VENEL Gérard - VEYRUNES Bernard - VILLEVIEILLE Robert

Étai(en)t excusé(s) et suppléé(s) : DEVESA Brigitte suppléée par SKRIVAN Fleur - GOUIRAND Daniel suppléé par CHALLIER Antoinette - MALLET Raymond suppléé par MAUNIER André - MICHEL Marie-Claude suppléée par MENGEAUD Julien - POTIE François suppléé par MAS Jean-Louis - VALETA Marie-José suppléée par HAMY François

Étai(en)t excusé(es) avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L. 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales : ALBERT Guy donne pouvoir à JOUVE Mireille - AMIEL Michel donne pouvoir à BUCCI Dominique - BERNARD Christine donne pouvoir à PAOLI Stéphane - BOUTILLOT Guy donne pouvoir à MANCEL Joël - BOYER Michel donne pouvoir à ARNAUD Christian - BRAMI Helliot donne pouvoir à SUSINI Jules - BRUNET Danièle donne pouvoir à BENON Charlotte - CHARDON Robert donne pouvoir à PELLENC Roger - CHEVALIER Eric donne pouvoir à BONTHOUX Odile - CIOT Jean-David donne pouvoir à CANAL Jean-Louis - DAGORNE Robert donne pouvoir à CRISTIANI Georges - DAVENNE Chantal donne pouvoir à GUINDE André - DECARA Yannick donne pouvoir à PAOLI Stéphane - DESCLOUX Odette donne pouvoir à MORBELLI Pascale - DILLINGER Laurent donne pouvoir à GARÇON Jacques - DUCATEZ-CHEVILLARD Christine donne pouvoir à CHARRIN Philippe - FENESTRAZ Martine donne pouvoir à BARBAT-BLANC Odile - FOUQUET Robert donne pouvoir à TERME Françoise - GARNIER Eliane donne pouvoir à GARCIA Daniel - GROSSI Jean-Christophe donne pouvoir à GERACI Gérard - GUINIERI Frédéric donne pouvoir à DELOCHE Gérard - JOISSAINS Sophie donne pouvoir à BRAMOULLÉ Gérard - JONES Michèle donne pouvoir à MERGER Reine - LAFON Henri donne pouvoir à FERAUD Jean-Claude - LARNAUDIE Patricia donne pouvoir à PIERRON Liliane - LEGIER Michel donne pouvoir à MARTIN Régis - MAURET Jacques donne pouvoir à JAUME Emmanuelle - MUSSET Alain donne pouvoir à DUFOUR Jean-Pierre - NELIAS Mireille donne pouvoir à PATOT Gérard - OLLIVIER Arlette donne pouvoir à BENNOUR Dahbia - PERRIN Jean-Marc donne pouvoir à GALLESSE Alexandre - PIZOT Roger donne pouvoir à CURINIER Erick - POITOU Frédéric donne pouvoir à BARRET Guy - PORTE Henri-Michel donne pouvoir à AREZKI Alain - ROVARINO Isabelle donne pouvoir à RENAUDIN Michel - SILVESTRE Catherine donne pouvoir à SANTAMARIA Danielle - SLISSA Monique donne pouvoir à ORCIER Annie - TAULAN Francis donne pouvoir à SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre

Étai(en)t excusé(es) sans pouvoir : AGOPIAN Jacques - CASSAN René - CHORRO Jean - DE PERETTI François-Xavier - DEVAUX Pierre - DI CARO Sylvaine - GOURNES Jean-Pascal - GUEZ Daniel - LAGIER Robert - LONG Danielle - LOUIT Christian - MATAS Henri - MEDVEDOWSKY Alexandre - NICOLAOU Jean-Claude - QUARANTA Alain - ROUGIER Jacques - TONIN Victor

Secrétaire de séance : Yannick DECARA

Madame le Président donne lecture du rapport ci-joint.

CONSEIL DU 14 DECEMBRE 2012

Rapporteur : Guy BARRET

Thématique : Collecte et traitement des déchets

Objet : ISDnD de l'Arbois – Exploitation - Tarifs aux particuliers à compter du 1^{er} janvier 2013

Décision du Conseil

Mes Chers Collègues,

La Communauté du Pays d'Aix traite sur l'ISDnD de l'Arbois des déchets produits par les habitants du territoire collectés au porte à porte mais également par des entreprises et des particuliers proches du site.

Ce dernier contingent reste minime (< 5%) vis-à-vis des quantités annuelles traitées sur l'installation mais nécessaire pour répondre aux besoins des petits producteurs de déchets voisins de l'ISDnD de l'Arbois. Il est donc nécessaire d'adopter les tarifs qui seront appliqués à compter du 1^{er} janvier 2013.

Exposé des motifs :

Chaque année, les tarifs de traitement des déchets apportés par les clients privés sur l'Installation de Stockage des Déchets non Dangereux (ISDnD) de l'Arbois doivent être fixés. Ces tarifs concernent les déchets produits par des entreprises sur le territoire communautaire et dont la nature est compatible avec la destination du site, ils seront applicables à compter du 1^{er} janvier 2013.

Bien que le ralentissement de l'activité économique se traduise par une diminution des quantités de déchets industriels banals, il n'en reste pas moins que la saturation des installations d'élimination de déchets du département a tendance à faire augmenter les tarifs d'élimination des Déchets.

Dès lors, il est important de maintenir une offre aux apporteurs locaux du territoire de la CPA qui soit cohérente par rapport au niveau des prix pratiqués dans le département voire légèrement supérieure pour ne pas attirer trop de quantités de déchets, ce qui serait préjudiciable à la préservation de la capacité de stockage des ordures ménagères sur le site.

Il convient de noter que ces évolutions tarifaires ne modifient pas le montant de la prestation d'enfouissement prévue dans le marché CPA/DELTA DECHETS pour l'exploitation de l'ISDnD de l'Arbois. La différence entre le tarif appliqué et la rémunération contractuelle de l'exploitant est intégralement acquise à la Communauté du Pays d'Aix.

La mise en œuvre de ces considérations aboutit aux propositions suivantes :

	<i>Tarifs 2012</i>	<i>Tarifs 2013</i>	<i>Evolution</i>
Catégories Déchets	€ TTC / tonne	€ TTC / tonne	%
DIB	97,00	100,00	3,09%
OM	97,00	100,00	3,09%
Encombrants	97,00	100,00	3,09%
Déchets valorisables souillés	120,00	123,00	2,50%
Gravats non valorisables	42,00	45,00	7,14%
Gravats valorisables	18,00	21,00	16,67%

Visas :

VU l'exposé des motifs ;

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU l'avis de la Commission Déchets Ménagers en date du 8 novembre 2012;

VU l'avis du Bureau de la Communauté en date du 29 novembre 2012 ;

Dispositif :

Je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **APPROUVER** les nouveaux tarifs aux clients particuliers de l'ISDnD de l'Arbois ;
- **DECIDER** d'appliquer ces tarifs à compter du 1^{er} janvier 2013, et de les notifier préalablement à l'entreprise exploitante de l'ISDnD de l'Arbois ;

OBJET : Collecte et traitement des déchets - ISDnD de l'Arbois - Exploitation - Tarifs aux particuliers à compter du 1er janvier 2013

Vote sur le rapport

Inscrits	144
Votants	127
Abstentions	0
Blancs et nuls	0
Suffrages exprimés	127
Majorité absolue	64
Pour	127
Contre	0
Ne prennent pas part au vote	0

Etai(en)t présent(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t présent(s) et se sont abstenus :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et se sont abstenus :

Néant

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté adopte à l'unanimité le rapport ci-joint et le transforme en délibération.

Ont signé le Président et les membres du Conseil présents
Maryse JOISSAINS MASINI



19 DEC. 2012